



SOCIÉTÉ

Et si on revoyait la carte de l'éducation prioritaire ?

Un rapport, qui sera remis aujourd'hui au ministre, propose de sanctuariser l'aide aux écoles ultrasensibles, tout en confiant aux recteurs le pouvoir d'attribuer (ou pas) des moyens aux autres.

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

ATTENDUE POUR 2019, la refonte de la carte des écoles et collèges classés en réseau d'éducation prioritaire (REP) n'arrivera pas avant 2021. « On mettrait le feu à la faire avant les élections municipales... » glisse un proche du dossier. C'est donc un rapport, ficelé en cinq thèmes et 25 propositions, que le ministre de l'Éducation va se voir remettre aujourd'hui par l'inspectrice générale de l'Éducation nationale Ariane Azéma et le directeur de Sciences-po Lille, Pierre Mathiot.

La réforme, sur ce qu'il convient de faire pour les établissements qui accueillent le plus d'élèves en difficulté sociale et scolaire, arrivera plus tard. Mais d'ores et déjà, la question est sur la table : les zones d'éducation prioritaires valent-elles d'être maintenues ? Pas en l'état, répond le rapport Azéma-Mathiot. Les experts suggèrent, en substance, de décentraliser l'éducation prioritaire : les moyens supplémentaires ne seraient plus alloués par l'État mais confiés à chaque rectorat. A lui de déterminer, localement, les écoles à soutenir et à quel niveau.

L'idée laisse planer la crainte, dans les établissements concernés, d'un désengagement pur et simple des pouvoirs publics, et avec lui la fin annoncée des projets et du soutien menés avec les élèves dans les classes. Au ministère, on promet que les dédoublements de classe en CP et CE1, déployés depuis deux ans, ne sont pas menacés. Le rapport Azéma-Mathiot, par ailleurs, propose de revoir les REP, mais pas les quelque 350 réseaux ultraprioritaires (REP+) les plus sensibles.

L'Observatoire des zones prioritaires (OZP), une association qui regroupe des enseignants des REP, accuse tout de même le gouvernement de vouloir « liquider » le système, sans avoir évalué les effets positifs des mesures mises sur le terrain. Pour l'ins-

élèves défavorisés, puisque 73 % d'entre eux sont scolarisés dans des collèges ordinaires. D'autres soulignent que la politique des REP consiste surtout à financer

tant, la balance, de rapports en avis d'experts, penche plutôt du côté de la suppression des REP. Le premier argument est structurel : le dispositif ne profite qu'à une minorité des postes supplémentaires dans certains collèges, mais sans accompagner ou former les professeurs, nommés dans ces classes et souvent peu expérimentés. « Sur le 1,7 milliard d'euros de budget de l'éducation prioritaire, seulement 0,4 % est consacré à de la formation », remarque Pierre Mathiot.

Effet repoussoir

D'autres études se sont focalisées sur les résultats des enfants, et les ont comparés avec ceux de collégiens scolarisés dans des milieux similaires, mais sans moyens REP. « On s'aperçoit qu'il n'y a pas de différence significative », remarque l'économiste Eric Maurin, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

« Une partie du problème vient du fait que le label *éducation prioritaire* stigmatise et déclenche des phénomènes d'évitement à tous les niveaux. de la part des ensei-

gnants et des familles qui sont plus nombreuses à inscrire leurs enfants dans le privé, explique le chercheur. Finalement, le surcroît de ressources donné à l'établissement sert juste à compenser ces effets de stigmatisation. »

L'économiste plaide pour que les établissements en difficulté continuent de bénéficier de moyens supplémentaires, mais sans le « drapeau » qui fait d'eux des repoussoirs pour une partie des familles.



La question de la suppression des réseaux d'éducation prioritaire, posée par le rapport, inquiète de nombreux enseignants.